

**Compte Rendu
du Conseil Municipal d'ANTHELUPT
Du 28/01/2016**

L'an Deux Mil Seize,
et le Vingt Huit Janvier à Vingt heures

Le Conseil municipal de cette Commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BERNARD

Présents : - Christophe RAGON - Nicolas THOUVENIN - Patrick VANEL – Nicole CLAVER - Aimé BARRY - Valentine GREILICH

Absents excusés : Franck DUBOIS - Josiane WOLFF - Florent ANTOINE

Madame Nicole CLAVER a été nommée Secrétaire

Accessibilité PMR

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est possible de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2016 pour l'accessibilité PMR.

A cet effet, Monsieur le Maire présente un devis d'un montant de 8050,00 € HT de la société THIRIET TP et un devis d'un montant de 9543,60 € HT de la société SIGNALISATION NOUVEL HORIZON représentant un montant global de 17593,60 € HT pour ce projet.

L'assemblée après en avoir délibéré :

- Accepte les devis de THIRIET TP et de Signalisation Nouvel Horizon d'un montant global de 17593,60 e HT
- Décide de demander une subvention au titre de la DETR 2016 pour l'accessibilité PMR
- Dès accord de l'Etat demande à monsieur le Maire de lancer les travaux d'accessibilité PMR
- Informe que les travaux seront prévus au budget communal de 2016.

Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'accessibilité PMR et sécurité routière dans le village, la commune a la possibilité de demander une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle. Les premiers devis estiment le coût de ces travaux 17 593,60 € HT.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter, en vue de la réalisation de ces travaux, une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle.